

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Acculturation à l'ISO 56001 – Système de Management de l'Innovation dans les entreprises industrielles ivoiriennes

Un programme intégré au Projet
**ProREI – Promotion des réformes économiques et des
investissements en Côte d'Ivoire**

**Sélection d'une cohorte d'entreprises industrielles ivoiriennes bénéficiaires
De formation et conseil pour la mise en place d'un Système de Management de
l'Innovation**

N° AMI 81321244/P3-2026

Date limite de dépôt : Lundi 27 juillet 2026 à 17h00 GMT

Mode de dépôt : En répondant à un formulaire de candidature en utilisant le lien :

<https://innovation-way.com/ami-ci-acculturation-56001/>

Le programme « Acculturation à l'ISO 56001 – Système de Management de l'Innovation dans les entreprises industrielles ivoiriennes » est dispensé par Innovation Way, mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, en collaboration avec le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat (MCIA) ivoirien et financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Table des matières

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt	3
2. Contexte et finalité	3
3. Intérêts et avantages pour les entreprises	4
4. Confidentialité et protection des données.....	4
5. Conditions d'éligibilité.....	5
6. Composition du dossier	5
Dossier de manifestation d'intérêt.....	5
Pièces à joindre au dossier	6
7. Critères et modalités d'appréciation	6
8. Modalités de soumission et calendrier	7
ANNEXES	8
LETTRE D'ENGAGEMENT	9
ACCORD DE CONFIDENTIALITE.....	10

1. Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) vise à **identifier et sélectionner une cohorte de quatorze (14) entreprises industrielles implantées en Côte d'Ivoire**, qui bénéficieront d'un coaching approfondi (diagnostic, formation, coaching, suivi) destiné à structurer leur démarche d'innovation et à mettre en place, de façon partielle ou totale, un Système de Management de l'Innovation (SMInnov) compatible avec les exigences de la norme ISO 56001. Le coaching est entièrement pris en charge dans le cadre du programme mis en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH et financé par le Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

Cet AMI s'inscrit dans la Phase 3 du programme « Acculturation à l'ISO 56001 – Système de Management de l'Innovation dans les entreprises industrielles ivoiriennes ». Il ne constitue ni un marché, ni un appel d'offres : il s'agit d'une procédure ouverte aux entreprises ivoiriennes intéressées afin de leur permettre de manifester leur volonté de s'engager dans le dispositif et de justifier de leur capacité à engager les ressources nécessaires.

2. Contexte et finalité

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans une transformation structurelle de son économie, portée par le Plan National de Développement et la Vision Côte d'Ivoire 2030, qui placent les entreprises industrielles au cœur d'un objectif de croissance inclusive et durable. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le programme « Acculturation à l'ISO 56001 – Système de Management de l'Innovation dans les entreprises industrielles ivoiriennes ». Son ambition est de favoriser le **développement de la capacité à innover des entreprises industrielles ivoiriennes**, en favorisant la diffusion de pratiques alignées sur les normes internationales ISO 56000.

Le programme se déploie en trois phases : la formation d'Ambassadeurs SMInnov ivoiriens (Phase 1, réalisée) ; la sensibilisation de 150 représentants d'entreprises et d'acteurs économiques dans quatre villes (Phase 2, réalisée) ; et **le coaching sur-mesure d'une cohorte d'entreprises pilotes** dans la mise en place effective d'un SMInnov (Phase 3, objet du présent AMI).

Ancrage territorial

L'innovation ne se décrète pas : elle se construit dans les entreprises, au contact des équipes, des marchés et des territoires. La cohorte pilote bénéficiera d'un transfert de compétences durable, conduit par les experts d'Innovation Way et les Ambassadeurs SMInnov certifiés, gageant d'un ancrage local de la démarche.

3. Intérêts et avantages pour les entreprises

L'accompagnement proposé dans le cadre de ce programme représente une opportunité concrète et sans équivalent sur le marché ivoirien. Les entreprises retenues bénéficieront notamment de :

- **Un parcours de formation et conseil gratuit pouvant aller jusqu'à 10 jours d'intervention sur site** et incluant la formation des équipes de direction et des équipes opérationnelles ainsi que d'action de conseil pour une mise en place concrète des éléments vus en formation.
- **Un diagnostic objectif** de leurs pratiques d'innovation (approfondissement du diagnostic MIMS®), un outil numérique proposé par Innovation Way et aligné sur la norme ISO 56002.
- **Déploiement d'un langage commun** pour parler d'innovation avec leurs équipes, partenaires et donneurs d'ordre facilitant les collaborations, les candidatures à des financements et les échanges à l'export.
- **Outils et méthodes** permettant la construction progressive d'une capacité d'innovation pérenne.
- **Appui à la mise en place d'un point focal** ou à la formalisation d'un service innovation favorisant la pérennisation des bénéfices du programme.
- **Reconnaissance et une visibilité** par la facilitation d'actions de communication valorisant l'entreprise comme pionnière de l'adoption précoce des normes ISO 56000 en Afrique, et la mise en relation directe avec l'écosystème ivoirien d'appui à l'innovation.
- **Un appui de proximité** assuré par les Ambassadeurs SMInnov certifiés, ancrés dans la réalité sectorielle et territoriale ivoirienne.

4. Confidentialité et protection des données

Le programme attache une importance particulière à la protection des informations communiquées par les entreprises. **Les données partagées dans le cadre du diagnostic de maturité (MIMS®), de la formation et du coaching** (qu'elles soient techniques, économiques, financières, organisationnelles ou commerciales) **sont traitées de manière confidentielle par l'opérateur Innovation Way et la GIZ.**

Seuls des résultats anonymisés ou agrégés, ne permettant aucune identification individuelle, pourront être communiqués à des tiers dans le cadre d'actions de promotion ou pour la réalisation de benchmark.

Aucun accord de confidentialité n'est exigé au stade de la manifestation d'intérêt. En cas de sélection, l'entreprise retenue signera, préalablement au démarrage des activités d'accompagnement, un accord de confidentialité protégeant ses informations. Un modèle de cet accord est joint au présent dossier, à titre d'information, afin que les entreprises candidates puissent en prendre connaissance dès maintenant.

5. Conditions d'éligibilité

Pour être recevable, l'entreprise candidate doit **remplir simultanément les quatre conditions** suivantes :

N°	Critère d'éligibilité (conditions cumulatives)
1	Être une entreprise industrielle légalement constituée et implantée en Côte d'Ivoire (production de biens, transformation, procédés ou activité industrielle assimilée).
2	Avoir bénéficié d'une sensibilisation au Système de Management de l'Innovation (SMInnov) et aux normes ISO 56000. Les entreprises n'ayant pas encore participé à un atelier peuvent bénéficier d'une sensibilisation réalisée sur demande par un Ambassadeur SMInnov certifié, avant la clôture de l'AMI.
3	Avoir réalisé un diagnostic de maturité du management de l'innovation (MIMS®). À défaut, l'entreprise peut le réaliser sur demande, avec l'appui d'un Ambassadeur SMInnov, avant la clôture de l'AMI.
4	Disposer d'un engagement formel de la direction à mobiliser le temps et les ressources nécessaires sur toute la durée de l'accompagnement (octobre 2026 – mars 2027).
5	Déposer un dossier de candidature complet (comportant le dossier de manifestation d'intérêt et les pièces à joindre au dossier).

Diagnostic MIMS® ou sensibilisation non encore réalisés ? L'entreprise reste éligible : il suffit d'en faire la demande à l'adresse programme-smi-giz@innovation-way.com. Un Ambassadeur SMInnov certifié sera mobilisé pour accompagner l'entreprise dans sa sensibilisation et la réalisation de son diagnostic. Ces deux étapes devront être complétées et intégrées au dossier de candidature dans les délais impartis par l'AMI.

6. Composition du dossier

La candidature s'effectue en complétant le formulaire de candidature en ligne accessible à l'adresse suivante : <https://innovation-way.com/ami-ci-acculturation-56001/>. Ce formulaire recueille les informations de l'entreprise, les éléments permettant de vérifier les conditions d'éligibilité, ainsi que l'ensemble des pièces du dossier par téléversement. Il constitue l'unique point de dépôt de votre candidature.

Dossier de manifestation d'intérêt

Le dossier, rédigé en français, est volontairement allégé. Il comprend **cinq parties**, chacune brève, pour un dossier de maximum de 10 pages ou 30 diapositives :

1. **Présentation de l'entreprise** — identité, adresse (préfecture, ville, coordonnées GPS), secteur d'activité, effectif, marchés, organisation/organigramme, appartenant à un groupe, certification ISO existantes le cas échéant et coordonnées et fonction du référent désigné dans le cadre de cette candidature.
2. **Domaine / secteur / filière et analyse du contexte** — description du secteur, des enjeux, les raisons pour lesquelles il est important d'innover dans vos filières, etc.
3. **Actions réalisées en faveur de l'innovation** — initiatives, projets, organisation ou ressources déjà mobilisées en interne pour innover (formelles et informelles), personnes ou services désignés en charge de l'innovation au sein de l'entreprise.
4. **Retour critique sur le diagnostic** — lecture par l'entreprise des résultats de son diagnostic MIMS® et éventuelles actions déjà entreprises : intention d'innovation formalisée, forces identifiées, leviers jugés prioritaires, points de désaccord éventuels avec les résultats.
5. **Note d'intention / d'intérêt pour l'innovation** — motivations de la direction et attentes vis-à-vis du programme, engagement sur les ressources internes mobilisables durant le programme et dans l'année qui suit.

Pièces à joindre au dossier

Le dossier doit être accompagné des pièces jointes suivantes :

- Copie du registre de commerce (RCCM) ou équivalent attestant de l'existence légale ;
- Lettre d'engagement (en annexe, à compléter et signer) ;
- Rapport MIMS® ;
- Accord de confidentialité (en annexe, optionnel) ;
- Attestation ISO 9001 (si existante, optionnel).

Afin de participer à cet AMI, l'entreprise désigne un **référént** (pouvant être distinct du dirigeant) qui sera l'interlocuteur privilégié tout au long de l'accompagnement. Les coordonnées du référent et celles du dirigeant sont à renseigner dans le formulaire de candidature.

7. Critères techniques et modalités d'appréciation

Les dossiers recevables seront appréciés par un comité associant Innovation Way, la GIZ et le MCIA selon les critères suivants :

- **Caractère industriel & ancrage local** : Réalité de l'activité industrielle, implantation et contribution territoriale.
- **Potentiel d'innovation du secteur en perspective avec le PND 2030** : Pertinence de l'analyse sectorielle et marge de progrès identifiée.

- **Engagement préexistant pour l'innovation** : Actions déjà engagées en faveur de l'innovation, même informelles avant ou depuis la session de sensibilisation.
- **Qualité du retour sur le diagnostic** : Capacité d'analyse critique, appropriation des résultats MIMS®.
- **Intérêt & engagement de la direction** : Clarté des motivations, engagement formel à mobiliser les ressources nécessaires (temps, ressources financières, etc.).

À appréciation comparable, le comité veillera à constituer une cohorte représentative de la **diversité sectorielle et territoriale** du tissu industriel ivoirien. Les entreprises non retenues seront informées et pourront être orientées vers des acteurs susceptibles de répondre à leurs besoins.

8. Modalités de soumission et calendrier

Date limite de dépôt	Lundi 27 juillet 2026 à 17h00 GMT
Mode de dépôt	Par formulaire à l'URL ci-dessous.
Adresse de soumission	https://innovation-way.com/ami-ci-acculturation-56001/
Examen & sélection	27 juillet au 30 août 2026 — instruction des dossiers et entretiens éventuels. En fonction des candidatures reçues, des entretiens pourront être réalisés entre le 24 et le 28 août 2026.
Réponse	Mercredi 2 septembre
Accompagnement	Du lundi 21 septembre au 15 mars 2027 selon planning à définir — formation des équipes, coaching et suivi.

ProREI — Promotion des réformes économiques et des investissements en Côte d'Ivoire

Développer la capacité à innover des entreprises industrielles ivoiriennes